



SERVICE COMPTABILITÉ

**N.REF : JJG/CB**

**DC N°19.317**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs  
dans le cadre du festival « Escale d'humour »  
(du 08 au 22 février 2020)  
=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DECIDE**

- de fixer les tarifs dans le cadre du festival « Escale d'humour » (du 08 au 22 février 2020), comme suit :

**Tarifs Réduits**

- **Spectacle «ANTONIA DE RENDINGER»** 27,00 € (Ticket rose)
- **Spectacle « ALEXANDRE PREVERT »** 13,00 € (Ticket orange)
- **Spectacle «KYAN KHOJANDI »** 33,00 € (Ticket jaune)

**Pleins tarifs**

- **Spectacle «ANTONIA DE RENDINGER»** 29,00 € (Ticket fuchsia)
- **Spectacle « LAURA LAUNE »** 35,00 € (Ticket rouge)
- **Spectacle «ALEXANDRE PREVERT»** 15,00 € (Ticket parme)
- **Spectacle « KYAN KHOJANDI »** 35,00 € (Ticket rouge)

### Tarifs uniques

- Spectacle « ESCALE COMEDY CLUB » 5,00 € (Ticket blanc)
- Spectacle « JEREMY FERRARI » 39,00 € (Ticket vert prairie)

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7062 – fonction 422 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 18 juin 2019

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 juin 2019  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

